

*Compte-rendu*  
**Réunion du conseil communautaire**  
**Mardi 17 septembre 2019 à Saint Jean d'Aulps**

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	LE RAY Gérard (DS)
<u>Montriond</u> :	BRAIZE Alain
<u>Morzine</u> :	PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et FAVRE Florent
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis

**Procurations :**

Nathalie GOINE (Les Gets) à Henri ANTHONIOZ (Les Gets)  
Georges LAGRANGE (Montriond) à Alain BRAIZE (Montriond)  
Martine PHILIPP (Morzine) à Gilbert PEILLEX (Morzine)  
Anne-CORNIER PASQUIER (Bellevaux) à Jean-Louis VUAGNOUX (Bellevaux)

**Délégués présents sans droit de vote :**

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et CORNIER André (DS Reyvroz)

**Délégués excusés :**

LAGRANGE Georges (Montriond), PHILIPP Martine (Morzine), GOINE Nathalie (Les Gets), CORNIER-PASQUIER Anne (Bellevaux) et MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz)

**Délégués absents :**

BERGER Gérard (Morzine), RASTELLO Lucien (Morzine), RICHARD Michel (Morzine), REY Emmanuel (Bellevaux), GREVAT Jérôme (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme) et LARDY Sandra (chargée de communication)

**Secrétaire de séance :** LOMBARD Gérald

**Date de convocation :** 12 septembre 2019

## **1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 juillet 2019**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.**

## **2- Urbanisme**

### ***2.1 PLUi-H : présentation du Programme d'Orientations et d'Actions (volet Habitat)***

Jean-François BAILLEUX présente aux membres du conseil communautaire les 18 actions du Programme d'Orientations et d'Actions (*voir annexe n° 1*).

Christophe MUTILLOD regrette que l'on ne puisse pas faire valoir un droit à l'expérimentation afin d'interdire par exemple la délivrance de permis de construire pour la construction de résidences secondaires.

Henri ANTHONIOZ se demande comment se passera une révision simplifiée lorsqu'une commune demandera une modification du règlement du PLUi-H. Jean-François BAILLEUX souligne que c'est la CCHC qui engagera les modifications du PLUi, sur sollicitation des communes, et que toutes les communes du secteur concerné par une modification devront être d'accord.

Yannick TRABICHET aimerait savoir qui est à l'origine de l'augmentation de 2 000 à 4 000 € pour les aides à la pierre par logement social. Jean-François BAILLEUX souligne que c'est le COP15, lors de sa réunion du 13 juin 2019, qui a décidé de modifier la proposition faite par EOHS.

Christophe MUTILLOD s'interroge sur la capacité financière de la CCHC pour le versement de ces aides à la pierre. Jean-François BAILLEUX souligne que des crédits devront être inscrits chaque année au budget de la CCHC,

Jacqueline GARIN propose de valider le principe et demande aux services de regarder si on peut réglementairement fixer un plafond annuel.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Programme d'Orientations et d'Actions tel qu'il lui a été présenté.**

### ***2.2 PLU de Saint Jean d'Aulps : approbation de la modification simplifiée n° 3***

Jean-François BAILLEUX rappelle que la modification concerne une adaptation des règles de stationnement de la zone UT (La Terche) et des règles d'implantation par rapport aux emprises publiques et voies de la zone UX. Il précise que la DDT n'a pas formulé de remarque et que, compte tenu des modifications mineures apportées, la MRAE n'a pas été sollicitée au titre de l'évaluation environnementale. Il ajoute que le dossier n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du public dans le temps de mise à disposition réglementaire du 12/08/2019 au 13/09/2019.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification simplifiée.**

## **3- Intercommunalité**

### ***3.1 Modification n° 15 des statuts de la CCHC***

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la demande faite par la Préfecture quant à la mise en conformité des statuts de la CCHC avec l'intérêt communautaire. Il précise que cette mise en conformité se fera en trois temps :

- septembre 2019 : approbation de statuts « allégés » par le conseil communautaire,
- septembre / novembre 2019 : approbation de ces statuts par les conseils municipaux,
- décembre 2019 (après arrêté du Préfet approuvant les nouveaux statuts) : vote de l'intérêt communautaire à la majorité des 2/3 des conseillers communautaires, sans passage devant les conseils municipaux.

Stéphane PUGIN-BRON insiste sur les conséquences de cette modification statutaire (qui s'impose réglementairement). Il prend l'exemple de la compétence « Équipements culturels et sportifs » et souligne que les équipements ne sont plus listés dans les statuts et que ce sera donc le conseil communautaire qui sera désormais le seul compétent pour définir l'intérêt communautaire d'un nouvel équipement, et ce sans que les communes n'aient à se prononcer sur le sujet.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification n° 15 des statuts de la CCHC telle qu'elle lui a été présentée.**

### **3.2 Modification des statuts du SIAC**

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de modifier les statuts du SIAC concernant la partie GEMAPI afin de permettre la transformation du syndicat en EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il ajoute qu'une réflexion sur le devenir du SIAC est en cours et que le cabinet KPMG a été mandaté pour travailler sur cette réflexion. Il souligne qu'un bureau CCHC, élargi aux Maires, aura lieu le mardi 8 octobre 2018 à 18h pour discuter de ce sujet.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIAC telle qu'elle lui a été présentée.**

## **4- Économie**

### **4.1 ZAE de Moulin Dessailly : acquisition de parcelles communales**

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité d'acquérir 1 800 m<sup>2</sup> de terrains communaux pour réaliser l'aménagement global de la zone. Il souligne que le prix de ces parcelles a été fixé à 17 € le m<sup>2</sup>, soit 30 600 €. Il précise que le bureau a donné son accord sur cette transaction, à condition de répercuter ensuite ce coût d'acquisition sur le prix de vente des terrains pour équilibrer l'opération. Il propose donc aux membres du conseil communautaire de délibérer sur cette acquisition, sachant que les 15 communes devront également délibérer sur cette acquisition compte tenu de la procédure qui s'impose en matière de zones d'activités économiques.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette acquisition.**

Yannick TRABICHET tient à signaler que les panneaux ne sont pas très visibles et qu'il aurait été judicieux d'en mettre un en descendant de Bellevaux.

### **4.2 Centre de Ressources et d'Innovation du Chablais : adhésion de la CCHC**

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire le projet de création d'un Centre de Ressources de Ressources et d'Innovation du Chablais (*voir annexe n° 2*).

S'agissant d'un outil chablaisien, le Bureau a proposé que la CCHC soit un partenaire du CRIC. Il précise que l'Agence Économique du Chablais (ex-CLD) demanderait une participation identique à celle des entreprises, soit 2 500 € par an pour la CCHC avec une délocalisation 1 à 2 fois par an sur le Haut-Chablais.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'une participation de 2 500 € annuelle pour le financement du CRIC.**

## **5- Marchés publics**

### **5.1 Point sur les MAPA attribués par la Présidente au vu de sa délégation**

Charles-Henri MONTET présente aux membres du conseil communautaire les marchés publics attribués directement par la Présidente, au vu de sa délégation, depuis la dernière réunion :

- Acquisition pelle-chargeuse Avoriaz
  - Titulaire : FRAMATECH RHÔNE-ALPES (69)
  - Montant : 118 000,00 € HT
- Projet de territoire petite enfance Haut-Chablais
  - Titulaire : Groupe ENEIS (75)
  - Montant : 24 975,00 € HT
- AMO gymnase Bellevaux
  - Titulaire : AMOLAND (38)
  - Montant : 22 800,00 € HT
- Maitrise d'oeuvre escalier Musée de la Musique Mécanique
  - Titulaire : DEFFERT-BAUD
  - Montant : 24 575,00 € HT
- Confortement de chaussée chemin du Crêt Morzine
  - Titulaire : ACRO BTP
  - Montant : 37 716,40 € HT

### **5.2 Collecte des ordures ménagères sur la vallée du Brevon**

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 septembre 2019, a attribué ce marché à l'entreprise Chablais Service Propreté sur la base d'un DQE de 272 448,00 € HT sur 4 ans.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les pièces de ce marché.**

### **5.3 Travaux sur la route de la Dranse à Montriond : constitution d'un groupement de commande avec la commune et le SYANE**

Charles-Henri MONTET de constituer un groupement de commande entre la CCHC, la commune de Montriond et le SYANE, en vue du lancement d'une consultation pour des travaux de réseaux :

- réseaux d'adduction en eau potable et d'eaux usées (compétence de Montriond),
- réseaux secs (compétence du SYANE),
- réseaux d'eaux pluviales (compétence de la CCHC).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commande et autorise Madame la Présidente à signer la convention constitutive de ce groupement.**

### **5.4 MSP de Lullin : réattribution des lots n° 6 et 10**

Charles-Henri MONTET rappelle :

- le lancement d'une consultation le 29/04/19 en vue de la réattribution des lots n° 1, 6 et 10 suite à la résiliation du lot n° 1 (ENGECO – résiliation pour faute) et des lots n° 6 et 10 (KIRAN – résiliation suite à la liquidation judiciaire du titulaire),
- la réattribution du lot n° 1 à l'entreprise FAVRE 4 TP (après délibération du 14 mai 2019),
- la déclaration sans suite des lots 6 et 10 suite à l'annulation de la procédure de LJ.

Les travaux étant arrêtés en raison de l'absence de l'entreprise KIRAN sur le chantier, il souligne qu'une procédure de résiliation pour faute a été engagée à son encontre. Pour assurer la suite de la procédure et compte tenu de l'urgence de la situation, il propose de ne pas tenir compte de la déclaration sans suite notifiée à l'entreprise ISO FRANCE et de lui attribuer les lots n° 6 et 10 sur la base des offres qu'elle avait déposées :

- lot n° 6 – 78 035,04 € HT
- lot n° 10 – 14 164,74 € HT

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots n° 6 et 10 à l'entreprise ISO FRANCE.**

## **6- Personnel**

### **6.1 Réseau des bibliothèques : mise à disposition d'un agent des Gets**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'il a été prévu au BP 2019 la mutualisation d'un agent municipal de la bibliothèque des Gets au profit de la CCHC, à raison de 5h par semaine. Il propose de passer avec la commune une convention de mise à disposition d'une année à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cette convention de mise à disposition.**

### **6.2 Services techniques : création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité**

Stéphane PUGIN-BRON propose de créer, comme chaque année, les emplois non permanents nécessaires à la prolongation de certains contrats saisonniers :

- Service Sentiers – 4 emplois :
  - du 25/10/19 au 15/11/19 (Philippe TAVERNIER)
  - du 25/10/19 au 31/10/19 (Hubert GAILLARD)
  - du 29/10/19 au 15/11/19 (Julien GODEFROY)
  - du 01/11/19 au 15/11/19 (Nicolas PEGON)

- Service Déchets – 2 emplois :
  - du 09/11/19 au 30/11/19 (Guillaume CONVERSET)
  - du 12/10/19 au 30/11/19 (Pascal LEDRU)
- Service Voirie – 1 emploi :
  - du 01/10/19 au 30/11/19 (Elie CHASSE)

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la création des ces emplois.**

### **7- MSP de Saint Jean d'Aulps : rachat d'un local et passation d'un bail professionnel**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la podologue installée à la MSP de Saint Jean d'Aulps depuis 2014, Elisa HURAUULT, a décidé de partir. Il propose :

- de racheter, à hauteur de 54 880 €, le local appartenant à Elisa HURAUULT,
- de passer un bail professionnel de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, avec Inès TATINCLAUX (loyer mensuel de 229,11 € charges comprises).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les 2 actes et confie à l'office notarial le soin d'immatriculer la CCHC en tant que syndic de la copropriété.**

Sophie COTTET se demande si un jour la MSP de Saint Jean d'Aulps sera équipée d'une radiographie. Jacqueline GARIN rappelle que cette question s'est aussi été posée pour la MSP de Lullin, et que l'ARS a répondu qu'une MSP ne pouvait pas en avoir.

### **8- GEMAPI : mise en œuvre du Plan d'action stratégique en faveur des zones humides sur la commune des Gets**

Lidwine GLEIZES présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du plan d'action stratégique en faveur des zones humides sur la commune des Gets (*voir annexe n° 3*).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et son plan de financement.**

### **9- Finances**

#### ***9.1 Budget principal : décision modificative n° 3***

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative n° 3 pour le budget principal :

- Dépenses de fonctionnement

◦ 023	Transfert section d'investissement	85 000 €
◦ 617	Diagnostic petite enfance	30 000 €
- Recettes de fonctionnement

◦ 7318	Rôles supplémentaires	38 800 €
◦ 748313	DCRTP	11 500 €
◦ 74833	Base minimum CFE	64 700 €
- Dépenses d'investissement

◦ 2031-51	Etude programmation gymnase Bellevaux	3 400 €
◦ 2138-56	Rachat local podologue	54 900 €
◦ 2317-15	Travaux ascenseurs	400 €
◦ 2317-75	Travaux terrains foot	26 300 €
- Recettes d'investissement

◦ 021	Prélèvement section de fonctionnement	85 000 €
-------	---------------------------------------	----------

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.**

#### ***9.2 Crèches : attribution des soldes de subventions pour 2019***

Gérald LOMBARD propose, comme chaque année, d'attribuer les soldes de subventions 2019 aux 5 associations gestionnaires des crèches du territoire :

	subv. versée en 2018	réalisé 2018	subv. prev. 2019	acompte 1	solde	subvention totale	observations
Outa (Morzine)	101 000 €	7 447 €	104 000 €	52 000 €	52 000 €	104 000 €	Fonctionnement normal en 2018.
Les Minots (Avoiaz)	56 000 €	-24 690 €	115 000 €	57 500 €	32 500 €	115 000 €	Frais d'office sur 2 années et location de 2 appartements pour le personnel saisonnier.
				25 000 €			
Les Ptits Gations (Les Gets)	178 800 €	288 €	191 000 €	95 500 €	84 500 €	180 000 €	Taux de remplissage pas optimum. Augmentation de certaines dépenses (repas). À noter, 10 à 11000 € attendus sur 2020 pour les indemnités prudhommales.
Les Bout'Chou (Vailly)	64 000 €	32 863 €	83 000 €	41 500 €	20 000 €	61 500 €	Des recettes supplémentaires non attendues et frais de personnels moindres dû au retard du passage à 16 places.
Les Ptits Mouzets (La Baume)	34 000 €	- 1916 €	55 000 €	27 500 €	12 500 €	40 000 €	Fonctionnement stable
<b>Total</b>	<b>433 800 €</b>		<b>548 000 €</b>	<b>299 000 €</b>	<b>201 500 €</b>	<b>500 500 €</b>	<b>+15% par rapport à 2018</b>

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER souligne les importants écarts de subvention entre les crèches, notamment entre celles de Morzine et des Gets si on ramène le montant de ces subventions au nombre d'enfants accueillis. Gérald LOMBARD rappelle que cette discussion a déjà eu lieu à plusieurs reprises, qu'une comparaison des coûts de fonctionnement des crèches avait été présentée en conseil communautaire (voir tableau joint en annexe) et que c'est notamment la configuration des locaux de la crèche des Gets qui impose une masse salariale plus importante, et donc une subvention plus importante.

Christophe MUTILLOD estime que l'accueil de jeunes enfants relève d'un service public « régalién » et ne comprend pas comment on peut continuer de confier la gestion de ce service à des bénévoles.

Gérald LOMBARD souligne que le conseil communautaire doit délibérer ce soir sur le versement des soldes de subventions 2019, et non sur un changement de mode de gestion des crèches, et rappelle qu'une étude a été lancée afin d'établir un projet de territoire petite enfance dans lequel une comparaison des différents modes de gestion est prévue.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité (Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER s'abstient), approuve le versement des soldes de subventions 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.**

Gérald LOMBARD fait part des difficultés rencontrées actuellement sur la crèche des Gets, à savoir la démission des membres du bureau de l'association ainsi que la démission de la Directrice. L'association dépendant de l'AFR de Haute-Savoie, une solution, à confirmer lors de l'AG du 1<sup>er</sup> octobre 2019, serait de conserver l'association existante pour gérer la crèche et de créer une nouvelle association, toujours au sein de l'AFR, pour gérer la cantine et la crèche. L'AFR de Haute-Savoie pourrait prendre le relais pendant quelques mois mais il va falloir trouver des bénévoles et remplacer la Directrice, ce qui ne sera pas facile compte tenu des difficultés constatées à recruter du personnel sur cette crèche.

Christophe MUTILLOD, aimerait savoir ce qu'il faut répondre aux administrés qui viennent voir la commune pour demander une place en crèche. Gérald LOMBARD souligne qu'un règlement intérieur a été établi à l'échelle des 5 associations, et que les crèches ont vocation à accueillir tous les enfants du territoire de la CCHC, et non pas nécessairement ceux de la commune sur laquelle elles se trouvent.

### **9.3 Natura 2000 : demande de financement pour l'animation 2020**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à déposer une demande de financement auprès de l'État et de l'Europe dans le cadre de l'animation 2020 du site Natura 2000 du Roc d'Enfer.**

#### **9.4 Espaces valléens : modification du plan de financement de certaines actions**

Sandra LARDY fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de délibérer afin de modifier le plan de financement de 3 actions du programme Espace valléen Haut-Chablais.

- Action n° 3.2 – Voie verte du bord de Dranse
  - Montant de l'action : 679 174,20 € HT
  - Plan de financement :
    - POIA – FEDER (23%) : 185 500,00 €
    - CCHC (77%) : 493 674,20 €
- Action n° 4.1 – Parcours de découverte
  - Montant de l'action : 141 290,00 € HT
  - Plan de financement :
    - CIMA – FNADT (25%) : 35 387,00 €
    - Région AURA (50%) : 70 645,00 €
    - CCHC (25%) : 35 258,00 €
- Action n° 6.2 – Création de la Route Terroir et savoir-faire
  - Montant de l'action : 66 500,00 € HT
  - Plan de financement :
    - POIA – FEDER (40%) : 26 600,00 €
    - Région AURA (40%) : 26 600,00 €
    - CCHC (25%) : 13 300,00 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des plans de financement de ces actions.**

#### **9.5 DDVA : nouveaux tarifs**

Stéphane PUGIN-BRON propose d'accorder une remise de 10 % sur les produits alimentaires de la boutique pour les communes qui font des colis pour leurs personnes âgées en fin d'année.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer cette remise à 15 %.**

#### **10- Transport : passation d'une convention avec la Région pour le financement du Balad'Aulps Bus et du Brev'Bus sur l'hiver 2019-2020 et l'été 2020**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la Région Auvergne Rhône-Alpes est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière de transport routier non urbain régulier. Dans ce cadre, il précise qu'une convention doit être passée en vue du financement du Balad'Aulps Bus et du Brev'Bus pour l'hiver 2019-2020 et l'été 2020.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cette convention.**

#### **11- PPT du Roc d'Enfer : désignation des représentants de la CCHC au COPIL**

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner 16 représentants de la CCHC (8 titulaires et 8 suppléants) au comité de pilotage du PPT du Roc d'Enfer :

- représentants titulaires
  - Jacqueline GARIN
  - Sophie MUFFAT
  - Jean-Louis VUAGNOUX
  - Gérald LOMBARD
  - Jean-Claude MORAND
  - Yannick TRABICHET
  - Henri-Victor TOURNIER
  - Patrick COTTET-DUMOULIN
- représentants suppléants
  - Gilbert PEILLEX
  - Jean-François MUFFAT

- Sophie COTTET
- Alain BRAIZE
- Catherine Sophie BOIRE-VARLET
- Christophe MUTILLOD
- Hélène RICHARD
- Florent FAVRE

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, désignation les représentants de la CCHC au COPIL du PPT du Roc d'Enfer conformément à la proposition qui lui a été faite.**


### **12- Déchets : approbation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service**

Lidwine GLEIZES présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (*voir annexe n° 4*).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce RPQS 2018.**


### **13- SPANC : approbation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service**

Lidwine GLEIZES présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.



### → Les missions du service

- ✓ **Contrôle des installations existantes (tous les 6 ans)**  
(évaluer le bon fonctionnement et l'entretien, évaluer les dangers pour la santé ou les risques de pollution de l'environnement...),  
**→ 96 diagnostics (1<sup>er</sup> contrôle et contrôle périodique)**
- ✓ **Contrôle des installations neuves ou réhabilitées**  
(examen préalable de la conception et vérification de l'exécution)  
**→ 28 dossiers de conception + 15 dossiers de réalisation**  
**→ 32 contrôles lors de ventes en 2018**
- ✓ **Informations et conseils auprès des différents acteurs**



### → Bilan fin 2018 par commune

Bilan 2018	Total ANC	Conforme	Non Conforme Tolérable	Non Conforme	Indéterminé	Bilan 2018	Total ANC	Conforme	Non Conforme Tolérable	Non Conforme	Indéterminé		
BELLEVAUX	278	38	141	103	127	10	LA VERNAZ	52	7	23	16	25	4
LULLIN	195	45	94	39	103	8	LE BIOT	35	3	16	13	16	3
REYVROZ	55	12	25	13	26	4	LES GETS	149	26	98	72	31	20
VAILLY	187	46	96	51	81	10	MUNHIGOND	11	1	8	7	0	3
ESSERT ROMAND	29	1	22	21	7	0	MORZINE	74	1	46	29	21	7
LA BAUME	85	15	39	24	39	7	SAINT JEAN D'AULPS	256	42	104	62	129	23
LA CÔTE D'ARBROZ	44	4	24	20	19	1	SEYTRIOUX	27	7	22	15	3	2
LA FORCLAZ	58	6	25	19	29	4	<b>TOTAL 2018</b>	<b>1535</b>	<b>204</b>	<b>773</b>	<b>504</b>	<b>656</b>	<b>106</b>

■ Conforme : Installation conforme à la réglementation actuelle  
■ Non Conforme Tolérable : Installation non conforme à la réglementation actuelle mais sans risque sanitaire  
■ Non Conforme : Installation non conforme, inexistante, incomplète, avec risque de nuisances ou risques sanitaires  
■ Autres : Refus contrôle (35), En cours de réhabilitation (11), Raccordable (10), Inhabitable (20), Alpage (34)

**1 535 bâtiments concernés par l'ANC :**  
 → 96 % ont fait l'objet d'un contrôle en Vallée du Brevon  
 → 90 % ont fait l'objet d'un contrôle en Vallée d'Aulps



**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce RPQS 2018.**

Catherine Sophie BOIRE-VARLET aimerait que les non-conformités des installations constatées lors des ventes déclenchent chaque année de nouveaux contrôles et que des amendes soient facturées aux usagers qui n'aurait pas fait les travaux nécessaires à la mise en conformité.

Prochaines réunions : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mardi 15 octobre 2019 à 18h30 à Reyvroz et le 12 novembre 2019 à Montriond.

Au Biot, le 20 septembre 2019

La Présidente  
Jacqueline GARIN